



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

*Pour être
tranquille,
c'est facile !*

1. Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements automatiques ci-dessous.

2. Joindre obligatoirement :

soit { un relevé d'identité bancaire (RIB);
un relevé d'identité postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE uniquement compte à vue).

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.

Attention ! Ne pas adresser de chèque annulé.

3. Envoyer le tout à votre section départementale Syndicat des Enseignants

SE UNSA 71 Maison des Syndicats
2, Rue du Parc
71100 CHALON SUR SAONE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Montant de la cotisation : _____ Echelon : _____

Prélèvements automatiques

Compléter :

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte). (A)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter. (B)
- Numéro du compte à débiter. (C)

Dater et signer l'autorisation de prélèvement. (D)

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978